



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mars 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparation de la Réunion internationale chargée
d'examiner l'application du Programme d'action
pour le développement durable des petits États insulaires
en développement**

Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Conformément aux résolutions 57/262 et 58/213, le présent rapport a été établi pour faciliter les débats sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement en vue de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action, qui doit se tenir à Maurice du 30 août au 3 septembre 2004.

Il passe en revue les progrès que les petits États insulaires en développement ont accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action, avec l'appui des organisations régionales et internationales, notamment des organismes des Nations Unies, et de la communauté des donateurs.

Il dresse un bilan mitigé de la situation. Les petits États insulaires en développement ont encore beaucoup à faire pour parvenir à un développement durable. Pour accélérer l'exécution du Programme d'action, il faudrait que tous les États renouvellent leur engagement à le mettre en oeuvre, ainsi qu'à s'acquitter des obligations internationales connexes qu'ils ont contractées et à verser les contributions qu'ils ont annoncées.

* E/CN.17/2004/1.

** La publication du présent rapport a été retardée pour tenir compte des conclusions de la réunion préparatoire interrégionale qui s'est tenue à Nassau du 26 au 30 janvier 2004.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Tendances économiques et sociales et points faibles	5–34	4
A. Situation économique générale	5–13	4
B. Tourisme	14–19	5
C. Situation sociale	20–31	7
D. Points faibles spécifiques	32–34	9
III. Suivi des thèmes prioritaires du Programme d'action	35–64	10
A. Changements climatiques et élévation du niveau de la mer	35–38	10
B. Catastrophes naturelles	39–41	11
C. Eau, assainissement et déchets	42–45	12
D. Ressources côtières et marines	46–48	13
E. Terres arables	49	13
F. Énergie	50–54	14
G. Biodiversité	55–57	15
H. Transports et communications	58–63	15
I. Technologie	64	17
IV. Nouveaux problèmes	65–77	17
A. Le VIH/sida	65–70	17
B. Sécurité et gouvernance	71–73	18
C. Culture	74–77	19
V. Moyens d'exécution	78–102	20
A. Mécanismes institutionnels de mise en oeuvre du Programme d'action	78–94	20
B. Renforcement des capacités et éducation	95–102	23
VI. Conclusions	103–122	25
Annexe		32

I. Introduction

1. Par ses résolutions 57/262 et 58/213, l'Assemblée générale a décidé, comme l'avait demandé le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, de convoquer la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Maurice du 30 août au 3 septembre 2004 afin de procéder à un examen d'ensemble approfondi de l'application du Programme d'action.

2. En application de sa résolution 57/262, à sa onzième session, la Commission du développement durable a décidé que cet examen se fonderait notamment sur les évaluations nationales et régionales de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action établies par les petits États insulaires en développement, les rapports des réunions préparatoires régionales et interrégionales et les textes issus de différents ateliers d'experts consacrés à des questions importantes pour les petits États insulaires en développement. Des rapports ont également été demandés à des organisations internationales et à des organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs et les partenaires de développement des petits États insulaires en développement ont été invités à exprimer leurs vues sur le sujet. Dans sa résolution 58/213, l'Assemblée générale a rappelé la décision prise par le Conseil économique et social, dans sa résolution 2003/55, de convoquer une réunion préparatoire de trois jours en vue de la réunion internationale. Le présent rapport a été établi pour faciliter les débats que cette réunion préparatoire tiendra sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

3. Le présent rapport passe en revue les progrès que les petits États insulaires en développement ont accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action, avec l'appui des organisations régionales et internationales, notamment des organismes des Nations Unies, et de la communauté des donateurs. Il recense les contraintes structurelles, institutionnelles et financières auxquelles ils se sont heurtés et passe en revue les nouveaux éléments du paysage économique et politique international dont l'apparition a aggravé les difficultés des petits États insulaires en développement en limitant les moyens dont ils disposaient pour appliquer efficacement ce programme d'action multisectoriel et complet afin de parvenir à un développement durable.

4. Les résultats que les petits États insulaires en développement ont obtenus en mettant en oeuvre le Programme d'action sont résumés dans le présent rapport. La section II donne un aperçu d'ensemble des tendances économiques et sociales des petits États insulaires en développement et de leurs points faibles. La section III dresse le bilan de la suite donnée au Programme d'action et recense les difficultés qui continuent de faire obstacle à son application. La section IV évoque d'autres problèmes, parfois récents, qui compliquent la tâche des petits États insulaires en développement. La section V présente une analyse des moyens d'exécution et des questions prioritaires pertinentes et expose des points de vue sur le sujet. La section VI recense les domaines d'action critiques qui pourraient faire progresser et enrichir la mise en oeuvre du Programme d'action. Elle expose notamment des points de vue concernant la transformation structurelle, le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional. Elle affirme aussi qu'il importe que les organismes des Nations Unies et la

communauté des donateurs continuent de soutenir les petits États insulaires en développement pour que l'engagement que la communauté internationale a pris il y a 10 ans en faveur de la coopération dans la Déclaration de la Barbade prenne tout son sens.

II. Tendances économiques et sociales et points faibles

A. Situation économique générale

5. Le bilan économique des 10 dernières années est mitigé. À de rares exceptions près, en particulier dans les pays les moins avancés, les taux de croissance annuelle moyens des petits États insulaires en développement ont été positifs depuis que le Programme d'action a été adopté en 1994. Les indices de développement humain de la plupart des pays ont également été moyens à élevés, ce qui témoigne de la bonne tenue d'importants indicateurs sociaux, en particulier l'alphabétisation et la santé. Les bons résultats économiques obtenus dans l'ensemble (voir tableau 1 en annexe) s'expliquent par les mesures que les petits États insulaires en développement ont prises pour diversifier leur économie en privilégiant le tourisme et rechercher de nouveaux créneaux sur le marché et, dans certains cas, comme aux Bahamas, à la Barbade et à Maurice, développer le secteur des services financiers, en particulier des services bancaires extraterritoriaux.

6. Le tourisme et d'autres secteurs de services se sont bien développés dans les petits États insulaires en développement, en particulier dans l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale ainsi que dans la région des Caraïbes. Le tableau 2 (voir annexe), qui indique le nombre d'entrées de touristes, rend compte de la croissance du secteur du tourisme entre 1995 et 2001. Ce secteur économique clef, qui a subi le contrecoup du terrorisme international en 2001, commence à se relever, mais enregistre un gonflement des frais d'exploitation du fait de la hausse des dépenses de sécurité.

7. Le développement du secteur des services financiers, notamment des assurances, a donné de très bons résultats dans certains petits États insulaires en développement. À Maurice, par exemple, la contribution de ce secteur au produit intérieur brut (PIB) est passée de 10,1 % en 1992 à 16,8 % en 2001. Une grande attention a été portée au renforcement des cadres législatif et institutionnel pour réglementer ce secteur plus efficacement afin de remédier aux problèmes de volatilité, de liquidités et de communication des informations.

8. Avec la baisse continue des prix et la suppression des arrangements commerciaux préférentiels qui a accompagné l'institutionnalisation de la libéralisation des échanges à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les résultats économiques des petits États insulaires en développement, qui sont encore largement tributaires des exportations de produits de base non pétroliers, n'ont pas été aussi bons. Ce qui s'est passé dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes orientales producteurs de bananes à la fin des années 90 est édifiant à cet égard.

9. Au cours des 20 dernières années, la part des petits États insulaires en développement dans le commerce international de biens a diminué de moitié (passant de 0,4 % en 1980 à 0,2 % des exportations mondiales en 2000). Ces

derniers ont toutefois pu conserver leur place sur le marché international des services (0,7 %) grâce aux progrès des télécommunications. La superficie limitée des petits États insulaires en développement explique notamment que la concentration de leurs exportations de biens soit bien plus forte que celle des exportations de pays en développement plus étendus; de ce fait, leurs recettes d'exportation sont souvent instables car elles dépendent d'un nombre restreint de produits de base.

10. Si les flux financiers privés, en particulier les investissements étrangers directs, se sont accrus dans certains petits États insulaires en développement dans les années 90, ils ont décliné dans d'autres tandis que les investissements étrangers directs se dirigeaient vers des marchés plus importants. Dans l'ensemble, comme indiqué au tableau 3 (voir annexe), les flux nets d'investissements étrangers directs ont quasiment doublé de 1994 à 1999 mais ont diminué depuis¹.

11. Outre les difficultés qu'ils ont à participer pleinement à l'environnement commercial international extrêmement compétitif mis en place par les accords signés dans le cadre de l'OMC, les petits États insulaires en développement ont également vu le montant de l'aide publique au développement (APD) diminuer en moyenne de moitié, comme indiqué au tableau 4 (voir annexe). En 2001, les flux d'APD ont été négatifs à Aruba, la Barbade et la Trinité-et-Tobago. Au contraire, l'APD a connu un accroissement net au cours de la même période en République dominicaine, au Guyana et aux Îles Marshall.

12. Malgré les nouvelles perspectives de diversification économique et de croissance offertes par la mondialisation, pratiquement tous les petits États insulaires en développement ont indiqué que leur économie était particulièrement vulnérable et ont craint de se trouver marginalisés dans les conditions économiques internationales difficiles créées par la mondialisation. La situation de nombre d'entre eux a encore été aggravée par la survenue de catastrophes naturelles et écologiques qui ont retardé le développement de leur économie et de leurs infrastructures et les ont contraints à prélever de précieuses ressources sur leur budget pour assurer leur relèvement et leur reconstruction. L'année 1998 a été particulièrement mauvaise pour les cyclones et les ouragans.

13. Le manque de débouchés économiques ayant contribué à alimenter les migrations, notamment de nationaux qualifiés, les petits États insulaires en développement ont encore plus de difficultés à être compétitifs sur un marché international dominé par la haute technologie. Nombre d'entre eux sont de ce fait davantage dépendants des envois de fonds et de l'aide au développement provenant de sources à la fois bilatérales et multilatérales.

B. Tourisme

14. Si l'importance et le degré de développement du tourisme sont variables d'un pays à l'autre, il s'agit néanmoins de la principale activité économique de la vaste majorité des petits États insulaires en développement. Le tourisme a enregistré une croissance de quelque 60 % dans les années 90, ce qui a élargi les débouchés économiques mais aussi posé des problèmes économiques, sociaux et environnementaux. L'avenir du tourisme et la contribution qu'il apporte à l'économie sont menacés par l'exploitation à outrance des ressources, la pollution, la dégradation de la biodiversité, les changements climatiques, l'érosion marine, les

conflits sociaux et culturels, la criminalité, et, depuis peu, par le terrorisme. Le tourisme, qui a régressé à la suite de l'attentat du mois de septembre 2001, se relève actuellement.

15. De nombreux petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes possèdent de solides industries touristiques fondées sur des activités diversifiées, une bonne renommée, une forte fidélisation de la clientèle et une bonne infrastructure, notamment sur les plans du réseau routier, des télécommunications, des équipements collectifs, des lignes aériennes, des aéroports et des installations portuaires. Quelque 50 % des espaces de mouillage touristiques du monde se trouvent aux Caraïbes où d'importants investissements ont été réalisés dans les installations portuaires et où des relations économiques fructueuses ont été instaurées avec les compagnies de croisière.

16. La majorité des petits États insulaires en développement ont lancé des initiatives pour asseoir l'industrie touristique sur des bases plus larges et plus durables en favorisant la participation de la population locale et en incitant cette dernière à s'impliquer dans les activités touristiques pour en assurer le succès. Il faut que toutes les parties prenantes fassent davantage pour développer le tourisme de façon durable. Il faudrait surtout faire en sorte que le développement du tourisme et la gestion de l'environnement soient complémentaires et qu'une planification, des politiques et des plans d'exécution intégrés permettent d'évaluer l'impact de tous les projets touristiques sur l'environnement ainsi que l'impact culturel de toutes les grandes installations touristiques.

17. Il faudrait continuer de développer les investissements étrangers et le transfert de technologie et moderniser l'infrastructure touristique, mais il est important que tous les secteurs de la société participent à la planification et au développement du tourisme et que les retombées de ce secteur soient largement réparties. Il faudrait aussi mettre au point des plans ou des procédures de planification intégrés qui tiennent compte de la capacité d'accueil, de l'offre et de la demande dans le secteur touristique, de l'exploitation des ressources et des incidences économiques, socioculturelles et environnementales des activités.

18. L'écotourisme a un fort potentiel de développement dans de nombreux petits États insulaires en développement. Il ne représente actuellement qu'une petite part du marché du tourisme, mais est en pleine croissance. L'écotourisme pourrait permettre de créer des emplois et de générer des revenus en contribuant à protéger et préserver les ressources naturelles et en facilitant la mise en oeuvre des plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité. La richesse culturelle des petits États insulaires en développement offre également des possibilités pour développer le tourisme culturel.

19. De nombreux petits États insulaires en développement prennent actuellement d'importantes mesures aux niveaux national et régional pour renforcer la planification et la gestion du tourisme en tenant compte des préoccupations liées à l'environnement et en tirant parti au mieux des retombées sociales et économiques. Tout un arsenal juridique a été mis en place pour renforcer la gestion de l'environnement, en définissant notamment des plans d'occupation des sols pour contrôler le développement du tourisme, et en mettant en place des systèmes et des méthodes de gestion intégrée des bassins hydrographiques et des zones côtières et en renforçant les cadres de gestion de l'environnement.

C. Situation sociale

20. D'après le classement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la plupart des petits États insulaires en développement ont un indice de développement humain moyen à élevé. Environ la moitié de ceux pour lesquels on dispose de données concernant les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de réduction de la pauvreté est en progrès; l'autre moitié, dont un pays en régression, a pris beaucoup de retard. Dans le cadre des stratégies de développement durable axées sur la personne qu'ils ont adoptées et de la poursuite des objectifs du Millénaire, les petits États insulaires en développement ont porté une attention croissante à l'éradication de la pauvreté.

21. Dans la région du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'un des rares pays pour lequel on dispose de données récentes sur la pauvreté, est l'un de ceux qui ont pris du retard pour réduire la pauvreté. Si la misère noire est rare dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, le manque d'accès aux ressources économiques, à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale y sont à l'origine d'un dénuement relatif et d'un manque de perspectives. Les femmes et les enfants, ainsi que les groupes marginalisés et les personnes handicapées, sont souvent les plus défavorisés.

22. Les petits États insulaires en développement du Pacifique se sont employés à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs connexes dans les processus nationaux de planification et à en suivre la réalisation. Des initiatives régionales ont été lancées pour appuyer et renforcer les activités nationales visant à réduire la pauvreté, notamment dans le cadre du Plan d'action du Forum des îles du Pacifique pour l'éducation de base, en grande partie financé par le neuvième Fonds européen de développement <<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/fich.dir/QR000927.htm>>, ainsi que par la New Zealand Agency for International Development (NZAID).

23. Les partenaires de développement du Pacifique ont contribué à renforcer les capacités des institutions à quantifier et évaluer la pauvreté, à formuler des stratégies en hiérarchisant les priorités, ainsi qu'à exécuter des programmes d'assistance directe et à en assurer le suivi pour réduire la pauvreté. Avec la multiplication des actions visant à réduire la pauvreté, les risques de chevauchement se sont accrus; il est donc nécessaire que tous les acteurs du développement coordonnent mieux leurs efforts et échangent davantage d'informations.

24. La pauvreté est un problème social critique qui se pose dans tous les pays des Caraïbes, c'est aussi la cause première d'un large éventail de problèmes socioéconomiques, tels que la criminalité, auxquels ceux-ci se heurtent. Les enfants forment une grande partie de la population touchée par la pauvreté et ce sont eux qui en souffrent le plus.

25. Plusieurs pays des Caraïbes ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à appliquer les décisions adoptées au Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995 et dans le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté dans les Caraïbes adopté en 1996 à la Trinité-et-Tobago. Des politiques, programmes et plans ont été mis au point pour réduire la pauvreté, des mécanismes de coordination ont été créés et un certain nombre d'enquêtes nationales ont été conduites sur la

pauvreté. Des fonds d'investissement social ont été constitués ou sont en passe d'être constitués dans plusieurs petits États insulaires en développement pour répondre aux besoins essentiels des pauvres.

26. L'incidence de la pauvreté est très variable dans les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Aux Maldives, par exemple, quelque 40 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté national fixé à 5 dollars par jour, alors qu'à Bahreïn, le niveau de développement humain est élevé. Les gouvernements s'emploient à relever les niveaux de vie pour réduire la pauvreté et nombre d'entre eux ont adopté des stratégies nationales à cette fin. Dans de nombreux pays, on privilégie davantage les approches participatives et on s'efforce d'associer la population aux initiatives afin de renforcer les capacités des couches les plus pauvres de la société en leur donnant accès à des ressources, à des crédits et à une formation et en leur donnant les moyens d'agir.

27. Les gouvernements doivent élaborer des politiques et des lignes directrices afin de promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises innovantes, de stimuler les capacités de production et la création d'emplois. Il est également important que les pouvoirs publics fournissent des services efficaces en assurant une gestion saine des finances et une bonne gouvernance, en organisant de vastes consultations et en analysant les répercussions sociales des politiques mises en oeuvre.

28. Les taux de mortalité infantile, très liés à la pauvreté, ont diminué au cours des dernières décennies dans de nombreux pays. Alors que l'on avait tardé à infléchir la mortalité juvénile, des plans, programmes et initiatives ont été mis au point pour la faire baisser davantage. Les taux de mortalité maternelle sont faibles dans de nombreux pays et ont beaucoup diminué, en particulier dans plusieurs petits États insulaires en développement des Caraïbes où l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire a déjà été atteint. Dans certains pays, la qualité des services de santé s'est améliorée et les naissances sont davantage surveillées par des professionnels de la santé. Toutefois, dans d'autres, en particulier dans le Pacifique, il reste difficile d'accéder à des services de santé, notamment à des programmes de santé en matière de procréation. Il faut former du personnel, renforcer les institutions et notamment améliorer les dispensaires et les hôpitaux locaux.

29. Certaines organisations intergouvernementales et mécanismes politiques régionaux des petits États insulaires en développement, notamment des réunions de chefs de gouvernement, ont décidé de créer des commissions régionales chargées de la santé et du développement pour promouvoir et surveiller la santé et la placer au centre du processus de développement et exploiter les résultats de la recherche médicale et scientifique pour que des décisions soient prises en connaissance de cause à tous les niveaux. La mise en oeuvre de ces initiatives et, partant, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement suppose que l'on investisse davantage dans la santé pour améliorer les conditions de vie des pauvres et des personnes vulnérables.

30. Les petits États insulaires en développement ont accompli des progrès considérables sur la voie de l'égalité des sexes et sont davantage conscients de la nécessité de tenir compte des problèmes des femmes dans les principaux mécanismes politiques et processus de planification. Si la présence des femmes dans l'éducation et sur le marché de l'emploi s'est considérablement accrue, celles-ci

restent sous-représentées dans les mécanismes de prise de décisions, tant dans les entreprises qu'au niveau politique.

31. Bien qu'un certain nombre d'initiatives nationales et régionales aient été lancées pour résoudre divers problèmes, il reste beaucoup à faire, notamment dans le domaine de la formation, en particulier pour assurer la prise en compte des besoins des femmes. Il faudrait aussi disposer de données précises ventilées par sexe pour fonder l'élaboration des politiques sur une meilleure analyse des sexospécificités et favoriser la prise en compte des besoins des femmes par les institutions et contribuer à améliorer les relations entre les deux sexes.

D. Points faibles spécifiques

32. Les problèmes particuliers qui se posent aux petits États insulaires en développement pour instaurer un développement durable ont été recensés dans l'Action 21 et dans le Programme d'action, puis ont été de nouveau évoqués lors de débats ultérieurs. Les problèmes et les points faibles spécifiques des petits États insulaires en développement résultent de l'interaction de divers facteurs, à savoir : la petite taille de la population et de l'économie de ces pays, la faiblesse des capacités institutionnelles de leurs secteurs public et privé, leur isolement par rapport aux marchés internationaux, leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, la fragilité de leurs écosystèmes terrestres et marins, les coûts élevés des transports, la diversification limitée de la production et des exportations, leur dépendance vis-à-vis des marchés internationaux, la concentration des exportations, ainsi que l'instabilité de leurs recettes et leur vulnérabilité à l'égard des chocs économiques exogènes. C'est ce qui explique que leur économie, notamment leurs échanges commerciaux, leurs flux financiers et leur production agricole, soit plus instable que celle d'autres pays². Les petits États insulaires en développement ont pris des mesures énergiques pour remédier à ces problèmes et surmonter leurs points faibles en unissant leurs efforts aux niveaux national et régional afin de pouvoir résister aux chocs.

33. Au cours des 30 dernières années, les organismes des Nations Unies ont pris acte des difficultés particulières auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement du fait de leurs handicaps structurels et la communauté internationale y a prêté une attention accrue. Les raisons pour lesquelles les petits États insulaires en développement devraient être reconnus en tant que catégorie de pays à part devant bénéficier d'un traitement distinct et privilégié de la part de leurs partenaires économiques ont été récemment évoquées devant différentes instances compétentes, notamment à l'OMC. L'économie de nombreux petits États insulaires en développement a été largement tributaire de préférences commerciales qui sont déjà moins marquées ou qui vont s'atténuer. Ces pays ont besoin de bénéficier d'un appui spécial pour compenser l'effritement de ces préférences. On pourrait notamment mettre en place des aides fiscales à l'investissement ou favoriser la diversification de leur économie pour réduire la dépendance des exportations face à une concurrence internationale de plus en plus forte du fait de la libéralisation des échanges.

34. Compte tenu en partie de la vulnérabilité de leur économie, l'ONU classe un certain nombre de petits États insulaires en développement parmi les pays les moins avancés (PMA), ce qui leur donne droit à certains avantages financiers et

commerciaux sur le marché international. Depuis quelques années, la perspective du reclassement éventuel de certains petits États insulaires en développement figurant parmi les PMA a conduit à s'interroger sur les répercussions qu'aurait la perte de ces avantages. La question se pose actuellement pour deux pays (le Cap-Vert et les Maldives) qui pourraient être reclassés car leur revenu national brut par habitant et leur capital humain sont relativement élevés. Trois autres pays (Kiribati, Samoa et Tuvalu) pourraient être reclassés à moyen terme. On s'accorde donc à penser qu'il faudrait adopter des politiques de transition progressives pour reclasser les pays, conformément aux vœux exprimés et confirmés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

III. Suivi des thèmes prioritaires du Programme d'action

A. Changements climatiques et élévation du niveau de la mer

35. Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer constituent une grave menace pour les petits États insulaires en développement. Certains d'entre eux, dont les Maldives, Tuvalu et de nombreuses autres îles du Pacifique, sont menacés dans leur existence même par l'élévation du niveau de la mer due au réchauffement de la planète. Dans l'immédiat, le réchauffement de la planète et les changements climatiques ont entraîné une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, un blanchissement du corail, une érosion des côtes, une perturbation des activités agricoles, des maladies à transmission vectorielle et une moindre résistance des écosystèmes terrestres et marins. Ils risquent d'avoir des conséquences économiques graves dans de nombreux petits États insulaires en développement, en particulier dans les régions très développées du littoral qui abritent des bâtiments et des installations destinés au tourisme, à la pêche et à d'autres activités économiques importantes. De gros efforts ont été faits pour mesurer la vulnérabilité des pays, planifier leur adaptation et renforcer leurs capacités pour faire face à la menace que constituent les changements climatiques. On a notamment mis en oeuvre un large éventail d'activités nationales et régionales d'auto-assistance pour renforcer les capacités institutionnelles et les réseaux d'information.

36. Dans la région des Caraïbes, un certain nombre d'activités régionales ont été entreprises depuis 1994 pour faire face aux changements climatiques, notamment dans le cadre du Projet de planification régionale des Caraïbes en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires et du Programme de prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes, tous deux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres donateurs. La Communauté des Caraïbes a récemment décidé de créer un centre sur les changements climatiques qui vient de commencer à être mis en place et qui aurait besoin à long terme d'un appui international accru.

37. Des initiatives analogues ont été lancées dans la région du Pacifique, qui a adopté un cadre régional d'action sur la variabilité du climat, les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer en 2000 et constitué un Partenariat général du Pacifique pour l'adaptation aux changements climatiques. Le Projet d'assistance en matière de changements climatiques dans les Îles du Pacifique a été

lancé avec l'appui du FEM, du PNUD et du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement³.

38. Au niveau international, l'appui des donateurs s'est accru dans certains domaines. Les participants à la neuvième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Milan, décembre 2003) ont insisté sur la nécessité de contribuer davantage aux fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des petits États insulaires en développement. Il est également important que le Protocole de Kyoto soit ratifié et mis en oeuvre si l'on veut gérer efficacement les émissions de gaz à effet de serre. Les organismes des Nations Unies ont en outre appuyé un certain nombre d'activités entreprises par les petits États insulaires en développement pour faire face aux changements climatiques, notamment des initiatives intersectorielles visant à examiner les changements climatiques et la santé des populations dans les régions des petits États insulaires en développement.

B. Catastrophes naturelles

39. Les petits États insulaires en développement restent extrêmement vulnérables face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme. Depuis l'adoption du Programme d'action, ils ont subi chaque année les effets de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes. Ceux-ci sont à la fois imprévisibles, fréquents et intenses. Comme des ressources sont ensuite prélevées sur les budgets des projets de développement à long terme pour financer la reconstruction et le relèvement, les catastrophes naturelles continuent de constituer un obstacle majeur au développement de la plupart des petits États insulaires en développement.

40. Pour pouvoir résister aux catastrophes, les petits États insulaires en développement ont fait une plus large place à la préparation et à la planification en prévision des catastrophes. Ils se sont également penchés sur les facteurs anthropiques susceptibles d'aggraver les dégâts causés par les catastrophes naturelles. À cet égard, les gouvernements se sont efforcés de collaborer davantage avec des associations communautaires afin de mieux sensibiliser la population et de l'associer davantage à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets. Ils ont aussi pris de nombreuses mesures pour constituer des organismes chargés de la gestion des catastrophes; certains ont en outre mis en place des mécanismes d'alerte précoce et des plans d'atténuation des effets des catastrophes, notamment des plans d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. La planification des interventions d'urgence et les capacités d'intervention des petits États insulaires en développement en cas d'urgence sont encore relativement peu développées et les organismes d'intervention chargés de gérer les catastrophes manquent de personnel qualifié.

41. Les actions nationales ont été complétées par des initiatives régionales mieux concertées pour planifier les secours, gérer les catastrophes et assurer le relèvement. Des projets ont été lancés par des institutions régionales telles que le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, avec la collaboration et l'appui d'organismes internationaux. Des mesures ont été prises au niveau régional pour moderniser les services météorologiques afin de faire face aux changements climatiques et de planifier les secours en prévision des catastrophes. Au niveau

international, dans le cadre de l'examen de la stratégie adoptée à Yokohama en 1994, une attention croissante est portée aux lacunes nationales et régionales des stratégies mises en oeuvre. Les activités de la période 2005-2015 devraient être mises au point d'ici la tenue de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra en janvier 2005.

C. Eau, assainissement et déchets

42. Si la situation a beaucoup évolué pour ce qui est des ressources en eau douce, l'aménagement des bassins hydrographiques laisse encore à désirer dans de nombreux petits États insulaires en développement qui manquent de matériel adéquat, de techniciens qualifiés et de données sur les réseaux d'eaux souterraines et ne disposent pas de mécanismes appropriés pour aménager les bassins versants et en gérer l'exploitation. En conséquence, l'approvisionnement et la qualité de l'eau douce sont mal contrôlés. Il faut sensibiliser davantage les populations et leur faire mieux comprendre les incidences que des activités économiques telles que l'exploitation minière, la sylviculture et l'agriculture ont sur les ressources en eau. La mauvaise élimination des effluents, l'emploi d'engrais et de pesticides et l'invasion accrue d'eau salée sont autant de menaces qui continuent de peser sur les ressources en eau douce limitées des petits États insulaires en développement. Certains d'entre eux obtiennent de bons résultats en mettant à l'essai de nouvelles technologies, notamment en utilisant des puits qui permettent d'exploiter la nappe d'eau douce souterraine située au-dessus des nappes d'eau salée et en appliquant la technique de l'osmose inverse pour la désalinisation. La récolte d'eau de pluie est une autre méthode efficace pour améliorer l'approvisionnement en eau des petits États insulaires en développement. Elle a longtemps été négligée, mais est actuellement de plus en plus utilisée dans de nombreux petits États insulaires et d'autres pays en développement.

43. Compte tenu des conséquences de l'utilisation d'eaux usées non traitées sur la santé, la qualité de l'eau et l'environnement, l'assainissement bénéficie d'une priorité élevée dans les petits États insulaires en développement. Ces dernières années, certains d'entre eux ont enregistré une augmentation de l'incidence des affections gastro-intestinales, en particulier chez les enfants, due à la pollution d'eau par des eaux usées non traitées. Le déversement d'eaux usées non traitées dans les eaux côtières a considérablement aggravé l'eutrophisation, endommageant les écosystèmes marins et les récifs coralliens. Cette pollution est non seulement nocive pour la santé et l'environnement, mais peut aussi avoir de graves conséquences pour le tourisme.

44. La plupart des petits États insulaires en développement ont continué à avoir des difficultés à gérer les déchets solides, car ils manquent de ressources financières, de capacités institutionnelles, de personnel qualifié et de sites de décharge. Ils ne disposent souvent pas de législation, de politiques, plans et mécanismes efficaces pour gérer les déchets.

45. Une réunion d'experts sur la gestion des déchets organisée à Cuba en 2003 sous les auspices du PNUD a recensé plusieurs techniques nationales et locales qui pourraient être adaptées aux besoins des petits États insulaires en développement. Compte tenu de l'importance de ces besoins, l'aide internationale pourrait être acheminée par les organismes régionaux et par le biais des initiatives déjà en place.

D. Ressources côtières et marines

46. De nombreux petits États insulaires en développement disposent de vastes littoraux et de très grandes zones économiques exclusives par rapport à leur superficie, à leur population et à la taille de leur économie. Pour l'économie de nombre d'entre eux, les ressources halieutiques et autres ressources marines revêtent une importance critique; elles assurent une large part de leurs disponibilités alimentaires, de leurs emplois, de leurs activités économiques et de leurs revenus. Ces ressources sont menacées par la surexploitation, par des prélèvements destructeurs, la pollution d'origine tellurique, la pollution due à la navigation, la mise en valeur du littoral, les changements climatiques et l'invasion d'espèces allogènes.

47. Le plus grand danger pour les zones côtières et le milieu marin est constitué par la pollution d'origine tellurique, notamment par les eaux-vannes, les effluents industriels et l'écoulement des eaux provenant des terres agricoles. Le Programme d'action mondiale pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres <<http://www.gpa.unep.org/languages/french-docs.htm>> s'est efforcé de s'attaquer à ces problèmes⁴. Un appui a également été fourni par le FEM dans les domaines d'intervention de la biodiversité et des eaux internationales⁵.

48. Les petits États insulaires en développement ont de grandes difficultés à gérer leurs vastes zones littorales et marines afin de parvenir à un développement durable. La plupart d'entre eux manquent de ressources, de capacités institutionnelles et de compétences scientifiques et techniques pour exercer une surveillance, un contrôle et une gestion efficaces au niveau national. Les organisations régionales du Pacifique et des Caraïbes s'emploient à promouvoir les mécanismes de collaboration. La coopération régionale a progressé dans le domaine de la pêche, notamment grâce à la mise en place de régimes juridiques. L'aide internationale a surtout porté sur des domaines spécifiques tels que l'évaluation des stocks de poissons, l'observation et la surveillance des océans et le règlement direct des licences de pêche.

E. Terres arables

49. La qualité des terres arables et leur superficie sont très variables d'un pays à l'autre. Les bonnes terres agricoles étant souvent déjà exploitées de façon intensive, il est difficile d'assurer la sécurité alimentaire de la population, alors que celle-ci continue d'augmenter. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, une mauvaise exploitation, la déforestation et le manque de planification ont entraîné une érosion des sols en dégradant des ressources déjà limitées. Au niveau régional, les petits États insulaires en développement ont collaboré à la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la réalisation de travaux de recherche sur la lutte contre les ravageurs des cultures et sur l'amélioration des cultures. Ils ont aussi lancé des initiatives afin de diversifier la production agricole pour faire face à la baisse des revenus des cultures d'exportation traditionnelles. Il faut renforcer le contrôle qualité des produits d'exportation pour répondre aux exigences toujours plus grandes des marchés d'exportation⁶.

F. Énergie

50. Dans la majorité des petits États insulaires en développement, le pétrole importé, qui est la principale source d'énergie commerciale, est essentiel pour les transports et la production d'électricité. Le coût de la production d'électricité est relativement élevé car les transports coûtent cher, les générateurs ont des capacités réduites et les agglomérations sont petites et dispersées. Le coût élevé de l'énergie décourage les investissements étrangers et constitue une large part des coûts des importations de la plupart des petits États insulaires en développement.

51. S'ils parvenaient à réduire leurs importations d'énergie en produisant de l'énergie à partir de sources renouvelables ou en améliorant le rendement énergétique et en adoptant des mesures pour économiser l'énergie, ceux-ci pourraient considérablement améliorer leur situation sur les plans économique et écologique. Toutefois, nombre d'entre eux connaissent mal les mesures destinées à accroître le rendement énergétique et à économiser l'énergie, comprennent mal les possibilités offertes par les énergies renouvelables et manquent de capacités pour exploiter les nouvelles technologies.

52. La plupart des petits États insulaires en développement disposent de ressources énergétiques renouvelables qu'ils pourraient exploiter pour réduire leur dépendance à l'égard des importations d'énergie. Nombre d'entre eux exploitent ou sont en passe d'exploiter l'hydroélectricité, l'énergie géothermique, solaire et éolienne ainsi que l'énergie de la biomasse, parfois dans le cadre de partenariats entre secteurs privé et public. Dans un certain nombre d'entre eux, de petites centrales photovoltaïques à énergie solaire ont été utilisées sur une base expérimentale pour alimenter certaines zones rurales et îles isolées en électricité, mais il faudrait faire davantage de travaux sur les arrangements financiers et institutionnels afin d'en exploiter toutes les possibilités. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, avec l'évolution récente des technologies, l'énergie éolienne est devenue une option économiquement viable pour les services d'approvisionnement commerciaux. Des biocarburants, souvent issus de résidus agricoles ou agro-industriels, pourraient être utilisés en remplacement de combustibles fossiles et améliorer en même temps les revenus agricoles.

53. En exploitant les déchets organiques – eaux usées, ordures ménagères et papier – dans des incinérateurs ou des méthaniseurs, les petits États insulaires en développement pourraient accroître leur indépendance énergétique. Ils pourraient en même temps limiter la pollution, contribuer à l'élimination de leurs déchets et disposer d'une source d'engrais organique. Ils n'ont pas non plus encore entamé l'exploitation des vastes ressources énergétiques des mers tropicales, mais il faudrait que des progrès techniques importants soient accomplis pour que celle-ci soit viable.

54. Il faudrait opérer un transfert de technologie et renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine des énergies renouvelables et du rendement énergétique. Des groupes de travail régionaux ont été constitués pour mettre au point des politiques énergétiques régionales, ainsi que des programmes visant à diffuser et exploiter des techniques dans ce domaine. Les fonds manquent cependant pour aller au-delà du stade de projets pilotes. Les cadres politiques et la législation de certains petits États insulaires en développement posent en outre des problèmes pratiques qui empêchent la diffusion de ces techniques. Une aide internationale a été accordée pour étudier ces problèmes.

G. Biodiversité

55. Du fait de leur isolement géographique, de nombreux petits États insulaires en développement comptent un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux endémiques et contribuent ainsi assez largement à la biodiversité de la planète. Toutefois, leurs écosystèmes sont petits et vulnérables face aux perturbations provoquées par les changements climatiques et par les activités humaines. Les espèces qu'ils abritent sont donc souvent rares, menacées et en voie de disparition⁷. Les récifs coralliens, qui sont des écosystèmes marins particulièrement riches, sont également menacés. En tant que mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, le FEM a beaucoup fait pour appuyer la protection de la biodiversité dans les petits États insulaires en développement.

56. Tous les petits États insulaires en développement sont parties à la Convention sur la diversité biologique et la plupart ont mis au point des stratégies nationales relatives à la biodiversité. Le manque de ressources, notamment financières, les a empêchés d'appliquer pleinement ces stratégies. Leur tâche devrait être facilitée par la décision que les parties ont adoptée à la Conférence qu'elles ont tenue en février 2004 pour renforcer leurs travaux sur la biodiversité insulaire⁸. Pour nombre d'entre eux, il est également très important de préserver les connaissances traditionnelles relatives à la biodiversité. Ce point mériterait qu'on y prête une plus grande attention à l'échelle internationale car il n'existe toujours pas de normes internationales qui reconnaissent les droits de propriété intellectuelle de peuples ou d'entités multiples.

57. Cependant, les petits États insulaires en développement indiquent que la bioprospection et le biopiratage continuent d'augmenter et il est recommandé qu'ils adoptent des stratégies régionales pour pallier le manque de capacités et de ressources. Il est en outre reconnu que le renforcement des réseaux et alliances visant à fournir un appui continu aux réserves locales existantes et à encourager la constitution de nouvelles réserves est un moyen efficace d'instaurer un développement réellement durable et d'assurer une conservation efficace des zones protégées au niveau local. Il faut que des stratégies de programmation intégrées soient mises en oeuvre pour s'attaquer aux problèmes relatifs à la biodiversité. Il serait plus efficace que la communauté internationale appuie cette intégration à long terme au lieu de limiter son aide à des projets comme elle l'a fait jusqu'à présent.

H. Transports et communications

58. Compte tenu de leur isolement et de leur éloignement, les transports et les communications jouent un rôle essentiel dans de nombreux petits États insulaires en développement auxquels ils permettent de maintenir des contacts et des liens avec le reste du monde. Leurs réseaux de transport et de communication sont souvent morcelés, coûteux à cause du monopole exercé par les prestataires de services en place et généralement mal exploités et entretenus. Du fait du manque de planification et d'évaluation des besoins à long terme, les équipements existants sont mal entretenus et les nouveaux équipements mis en place sont inadéquats.

59. Avoir des activités dans les petits États insulaires en développement coûte cher en transport car le transport de petits volumes sur de longues distances revient cher. D'après une étude récemment conduite avec l'appui du secrétariat du

Commonwealth⁹, même s'il est plus important pour les exportations que pour les importations, le prix à payer pour l'étroitesse du marché est assez élevé, en particulier en ce qui concerne les transports maritimes. Le petit commerce subit par ailleurs des retards du fait du regroupement des cargaisons.

60. Dans les petits États insulaires en développement, les transports peuvent poser des problèmes logistiques importants. À Kiribati et dans les États fédérés de Micronésie, les habitants doivent passer par les États-Unis d'Amérique pour se rendre d'une extrémité à l'autre des archipels. Il est difficile de se déplacer entre les pays d'une même région car les horaires des vols d'avion ne correspondent pas; il faut souvent passer par des plaques-tournantes de fait telles que Fidji et Porto Rico. Les politiques régionales n'ont pas encore apporté de solution efficace à ce problème qui freine le développement du commerce et du tourisme.

61. Le développement rapide des technologies de l'information et des communications pourrait permettre de réduire l'isolement des petits États insulaires en développement en les reliant davantage au reste du monde. Ceux-ci pourraient ainsi avoir de nouveaux débouchés économiques, notamment dans la téléinformatique, l'assistance technique et les centres d'appel, qu'ils ont jusqu'ici exploités à des degrés divers. Compte tenu des progrès des sciences et des techniques dans les petits États insulaires en développement, des initiatives ont été lancées pour initier la population aux techniques de l'informatique et des communications et développer les compétences dans ce domaine. Il faudrait que la communauté internationale appuie la mise en place des infrastructures et l'application de politiques adéquates à cette fin.

62. Si les petits États insulaires en développement sont conscients des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications, la fracture numérique scinde leur population en deux, aux niveaux à la fois national et régional, alors qu'ils commencent souvent à peine à avoir accès aux nouvelles technologies. Le retard avec lequel les possibilités qu'offrent ces technologies sont exploitées risque d'accroître encore le fossé entre les pays développés et les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement.

63. Pour tenter d'aider les petits États insulaires en développement, l'Organisation des Nations Unies a travaillé en partenariat avec des entités régionales et nationales pour aider à la mise au point du projet RANET-Pacifique (Radio and Internet for the Communication of Hydro-Meteorological and Climate-related Information) afin de relier les localités isolées du Pacifique au Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet). RANET-Pacifique s'inspire du succès du projet RANET-Afrique qui utilisait la transmission de données par satellite, des radios à manivelle (ne nécessitant ni piles ni électricité), des ordinateurs à énergie solaire et des émetteurs radio portables pour fournir des données essentielles sur le temps, les ressources en eau et le climat à des villages isolés d'Afrique. RANET-Afrique a eu des résultats positifs sur la production agricole et sur l'utilisation des ressources disponibles en eau douce. Des résultats analogues pourraient être obtenus dans le Pacifique. En outre, le réseau SIDSNet s'est développé et couvre maintenant les trois régions des petits États insulaires en développement (avec des centres en Jamaïque, à Maurice et au Samoa). Un nouveau partenariat avec le PNUD devrait par ailleurs permettre de disposer d'une plate-forme mieux intégrée pour les réseaux des petits États insulaires en développement et pour répertorier les spécialistes, les meilleures pratiques et les exemples de réussite sur place dans une base de données.

Il faudrait que la communauté internationale fournisse un appui accru à la mise en place d'infrastructures et à l'élaboration de politiques.

I. Technologie

64. Les petits États insulaires en développement ont toujours eu des difficultés à accéder aux technologies voulues et à les mettre en oeuvre. Les sciences et techniques ont des applications dans de multiples domaines : agriculture, sylviculture, pêche, ressources en eau, sciences de la mer, énergie, changements climatiques, aménagement du territoire, transports et développement durable. Les petits États insulaires en développement ont disposé de fonds très limités pour en tirer parti. Leur manque de capacités scientifiques et techniques souligne l'importance du rôle que pourraient jouer les universités régionales et nationales implantées sur leur territoire. Toutefois, les établissements d'enseignement supérieur des petits États insulaires en développement se sont dans une large mesure heurtés à de nombreuses difficultés pour produire non plus un enseignement conventionnel mais l'enseignement, la recherche et les services de conseil interdisciplinaires requis afin de mettre en place les capacités individuelles, institutionnelles et collectives nécessaires pour instaurer un développement durable. Il pourrait être particulièrement utile de donner suite à la proposition visant à créer un groupement des universités des petits États insulaires en développement si l'on veut mettre au point des technologies adéquates pour ces pays.

IV. Nouveaux problèmes

A. Le VIH/sida

65. Les petits États insulaires en développement doivent également lutter contre le VIH/sida, dont la prévalence augmente dans de nombreux pays. Celui-ci a des conséquences particulièrement graves dans les pays qui disposent de peu de main-d'oeuvre qualifiée et dont l'économie est lourdement mise à contribution alors que les actifs sont emportés par des affections associées au sida, que les niveaux de revenus baissent et que le tissu social se délite. La prise en charge du VIH/sida est une question urgente à la fois sur le plan de la santé et sur celui du développement.

66. L'incidence du VIH/sida est un problème grave dans la région des Caraïbes, la deuxième au monde la plus durement frappée par le VIH/sida après l'Afrique subsaharienne. On y estime la prévalence du VIH chez les adultes à 2,3 %, voire bien plus dans certains pays. L'épidémie de sida touche maintenant aussi les jeunes, en particulier les jeunes femmes. En s'attaquant au potentiel humain, en réduisant la productivité et du fait des coûts qu'elle entraîne, elle a déjà commencé à avoir de graves conséquences sociales et économiques. La classe d'âge la plus touchée par le VIH/sida est celle des 15-39 ans, la plus productive et la plus fertile.

67. On s'accorde largement à penser que la Conférence régionale sur le VIH/sida tenue à la Barbade en septembre 2000 a marqué un tournant dans la prise de conscience de la région et dans son engagement à lutter activement contre la pandémie. Les mesures concrètes qui ont été prises sont notamment : l'adoption de traitements antirétroviraux, le lancement de campagnes nationales de sensibilisation

au sida et de programmes d'éducation sur le VIH/sida et la mise en oeuvre de programmes nationaux de prévention et de lutte contre le sida.

68. Un certain nombre d'activités de lutte contre le VIH ont été menées dans le Pacifique depuis 1994. La prévalence officielle est restée relativement faible dans la plupart des pays, mais les facteurs de risque de transmission du VIH sont élevés. Dernièrement, la région a intensifié son action pour lutter contre le virus; elle a lancé de nouvelles initiatives ambitieuses au nombre desquelles figure un projet régional mis en oeuvre dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui vise à renforcer le traitement, les soins, la prévention et la surveillance du VIH/sida dans 11 pays.

69. Le VIH/sida se développe dans les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Au Cap-Vert par exemple, les premiers cas ont été signalés en 1986. En 1997, on estimait que l'incidence du VIH/sida était comprise entre 1,5 et 2 %.

70. Pour s'attaquer à la pandémie, de nombreux petits États insulaires en développement ont constitué des conseils ou des commissions de haut niveau chargés de faciliter, de coordonner et de contrôler la prévention et la lutte contre le VIH/sida. À la Barbade, les services compétents en la matière relèvent du Cabinet du Premier Ministre. Dans les années 80, le Gouvernement du Cap-Vert a mis au point un programme national de lutte contre le sida; son plan stratégique national de lutte contre le sida pour la période 2002-2006 vise les jeunes, les enfants des rues, les marins, les pêcheurs, les militaires et les détenus infectés par le virus. Depuis 2001, Maurice a mis au point une stratégie nationale de lutte contre le sida à laquelle sont associées toutes les parties prenantes et qui comporte des mesures visant à encourager la participation d'organisations non gouvernementales.

B. Sécurité et gouvernance

71. Les petits États insulaires en développement sont conscients que la paix et la sécurité, la stabilité politique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme sont autant de facteurs importants dans la promotion de la bonne gouvernance. Les investisseurs nationaux et les donateurs sont de plus en plus réticents à allouer des fonds aux pays dont la stabilité ne repose pas sur un gouvernement transparent et respectueux de l'état de droit et du principe de responsabilité. Les petits États insulaires en développement considèrent qu'il est indispensable de lutter contre la corruption pour se doter de gouvernements plus efficaces, justes et utiles.

72. La criminalité transnationale organisée, notamment le blanchiment d'argent et le trafic de drogues illicites et d'armes, reste un problème préoccupant dans les petits États insulaires en développement. La recrudescence de la criminalité et l'insécurité constituent des problèmes majeurs, en particulier pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Presque tous les pays s'inquiètent notamment de l'accroissement du transbordement et de l'utilisation de drogues illicites et d'armes légères ainsi que de l'incidence croissante des actes de violences. La plupart des petits États insulaires en développement tentent d'y remédier en mettant en oeuvre diverses initiatives pour lutter contre la délinquance et renforcer la surveillance. Il leur est toutefois difficile d'obtenir des résultats en raison des capacités limitées de leurs organismes de détection et de répression et des lacunes de leurs cadres juridiques.

73. Les actes terroristes qui ont récemment été perpétrés et les activités menées conjointement ont mis en évidence la vulnérabilité de la plupart des secteurs productifs des pays de la région, dont la situation est encore aggravée par les obligations internationales qu'ils ont contractées pour faire face aux nouveaux problèmes de sécurité. Conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales que font peser les actes de terrorisme, tous les pays ont des obligations et celles-ci créent des difficultés particulières aux petits États insulaires en développement, notamment à ceux qui doivent surveiller de vastes littoraux et archipels.

C. Culture

74. Les petits États insulaires en développement ont commencé à examiner de plus près la place faite à la culture et au développement culturel dans les stratégies nationales et régionales de développement durable. Ils sont de plus en plus conscients du fait que, pour être efficaces, les stratégies de développement doivent tenir compte des réalités historiques et culturelles propres aux populations concernées. La culture joue un rôle essentiel dans le développement durable. Elle reflète en effet l'adaptation collective des populations à leur environnement et est l'expression d'un savoir précieux. C'est également un vecteur de cohésion sociale, de stabilité et de maintien de la paix et de la sécurité.

75. Les petits États insulaires en développement réexaminent actuellement le rôle de la culture dans la mise en oeuvre du Programme d'action, car celle-ci leur donne l'occasion de tirer parti de la créativité de leurs populations et de mettre en place des industries culturelles dynamiques. Le développement des industries de la culture et du spectacle dans des domaines tels que la musique, l'art, l'artisanat, les arts littéraires et culinaires, la mode, les festivals, le théâtre, le cinéma et le tourisme culturel peut avoir des retombées importantes sur les plans socioculturel et économique. La créativité de la population pourrait être canalisée dans des activités et des exportations commercialement viables et génératrices d'emplois et de revenus, mais ce potentiel non négligeable est nettement sous-exploité.

76. Le développement du secteur de la création qui, d'après la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est l'un de ceux qui connaissent actuellement la croissance la plus rapide dans l'économie mondiale aura sans doute des retombées positives sur la situation des pauvres, en particulier des jeunes et des femmes vivant dans les petits États insulaires en développement, puisque ces groupes ont toujours produit des créateurs de biens et services culturels. En outre, et ce n'est pas négligeable, ce secteur ouvre aux jeunes talents des perspectives autres que la délinquance et la drogue. Dans un autre domaine, le tourisme culturel permet d'améliorer et de diversifier l'offre de produits touristiques, tout en favorisant le respect de l'environnement.

77. Les activités autochtones sont ainsi de plus en plus considérées comme un moyen de diversifier l'économie des petits États insulaires en développement et de renforcer leur avantage comparatif sur le marché économique mondial. Il faut donc prendre les mesures voulues pour protéger le patrimoine naturel, ainsi que le patrimoine culturel matériel et immatériel et les droits de propriété intellectuelle des petits États insulaires en développement, mettre en oeuvre des politiques culturelles,

appeler l'attention sur les peuples autochtones et développer le secteur de la création culturelle, qui offre d'importants débouchés économiques pour le développement national et régional.

V. Moyens d'exécution

A. Mécanismes institutionnels de mise en oeuvre du Programme d'action

78. De nombreux éléments attestent des efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Ceux-ci ont accompli des progrès remarquables avec l'appui de la communauté internationale, en particulier, avec l'aide des organisations intergouvernementales régionales et des organismes des Nations Unies. En témoignent la création de cadres législatifs et institutionnels garantissant l'adoption d'une approche plus intégrée et mieux coordonnée de la mise en oeuvre des trois dimensions du développement durable ainsi que l'élaboration de politiques tenant compte de la nécessité d'assurer la protection de l'environnement et une utilisation durable des ressources naturelles, tout en encourageant une croissance économique soutenue et en renforçant la justice sociale.

79. On est également de plus en plus conscient que le développement durable ne doit pas faire de laissés pour compte et qu'il suppose la participation de tous les intéressés. La plupart des petits États insulaires en développement ont ainsi adopté des législations et des règlements pour renforcer les stratégies nationales en faveur du développement durable, créé des institutions locales et nationales et établi des partenariats avec la société civile et se sont employés, au niveau local, à sensibiliser davantage l'opinion au développement durable et à faire valoir les responsabilités individuelles et collectives en la matière.

80. Une plus grande attention a par ailleurs été accordée à l'élaboration et à l'exécution de stratégies nationales et de plans d'action dans les secteurs essentiels, notamment l'aménagement du littoral, la gestion des bassins versants, l'aménagement urbain, la gestion des déchets et la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables. Il convient de souligner l'importante participation des petits États insulaires en développement aux accords multilatéraux sur l'environnement et à d'autres cadres de développement. La plupart des petits États insulaires en développement sont parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux accords connexes, tels que l'Accord sur les stocks de poissons chevauchants, et ont ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que les conventions sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification. Ils participent en outre activement à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et aux programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ils se sont employés aux niveaux national et régional à élaborer des politiques appropriées pour garantir le respect de ces accords et pour sensibiliser l'opinion aux obligations que ceux-ci comportent.

81. Ils ont souvent déployé ces efforts en dépit de ressources financières limitées et de capacités institutionnelles, humaines et technologiques insuffisantes. Il

faudrait mobiliser d'importantes ressources supplémentaires pour promouvoir le développement durable dans les politiques nationales.

82. Si les petits États insulaires en développement ont eu des difficultés à respecter et mettre en oeuvre ces accords, c'est souvent parce qu'ils ne disposent pas d'experts et d'institutions dotées des moyens nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations, notamment en matière d'établissement de rapports, et pour mener des réformes législatives et politiques et parce qu'ils manquent de ressources pour en assurer le suivi et la mise en oeuvre. Compte tenu du nombre important d'accords multilatéraux sur l'environnement et autres accords-cadres donnant lieu à la présentation régulière de rapports, le respect des obligations en la matière s'avère particulièrement coûteux. Il serait souhaitable de rationaliser ces obligations.

83. Le manque de capacités nationales, en particulier de personnel hautement qualifié et de technologies adaptées, a souvent été comblé par les organisations régionales. La démarche régionale sur laquelle a été fondée la mise en oeuvre du Programme d'action a été particulièrement efficace, car elle a facilité la mise en commun des rares ressources financières et techniques et du personnel qualifié disponibles. Elle a permis de renforcer l'efficacité et la cohérence de la mise en oeuvre du Programme d'action. Des organisations régionales ont non seulement géré des programmes régionaux en faveur du développement durable et promu la coordination intrarégionale mais ont aussi fourni un appui précieux en participant à des travaux de recherche et en dispensant des conseils techniques et politiques dans leurs domaines de compétence. Au niveau régional, la mise en oeuvre du Programme d'action a été assurée par les commissions économiques régionales compétentes et par des organisations techniques et intergouvernementales.

84. Dans le Pacifique, le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement ainsi que les secrétariats de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et du Forum des îles du Pacifique contribuent largement à l'élaboration de stratégies régionales visant à appuyer le Programme d'action aux niveaux national et régional. Ils mènent à cette fin des programmes très efficaces pour promouvoir le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques et la coordination des actions nationales et régionales.

85. Dans les Caraïbes, le Programme d'action est appuyé par un programme de travail conjoint du bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du secrétariat de la Communauté des Caraïbes, qui font conjointement office de secrétariat provisoire pour l'exécution du Programme d'action. Un soutien régional plus vaste en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action a été mobilisé par le Groupe de coopération interinstitutions des Caraïbes, qui regroupe un réseau d'organisations régionales et les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies. Il serait souhaitable de renforcer davantage la coordination régionale pour mettre en oeuvre le Programme d'action dans les Caraïbes.

86. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont également estimé qu'il était nécessaire de créer un mécanisme pour coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action. La région n'est actuellement desservie que par la Commission de l'océan Indien, où ils sont peu nombreux à être représentés. Cette commission, qui fait office de secrétariat provisoire pour l'exécution du Programme d'action, dispose de ressources humaines et financières extrêmement limitées.

87. Le renforcement de l'infrastructure institutionnelle régionale est considéré comme une stratégie efficace pour mettre en oeuvre et appuyer l'ensemble du Programme d'action. Outre les économies d'échelle que les institutions régionales permettent de réaliser dans les différentes régions concernées, celles-ci constituent le mécanisme le plus efficace de collaboration interrégionale entre les petits États insulaires en développement, dans lequel ces pays ont placé de grands espoirs. La vocation de ces institutions à entreprendre des travaux de recherche spécifiques sur les petits États insulaires en développement revêt également une importance particulière puisque la plupart de ces États n'ont pas de capacités suffisantes pour rassembler des données précises de manière systématique, de sorte que l'on dispose souvent de très peu de données sur les plus petits d'entre eux pour étayer les décisions nationales et régionales ou orienter les organismes de développement et les pays donateurs.

88. L'exécution du Programme d'action et des stratégies de développement durable des petits États insulaires en développement a bénéficié du soutien constant d'organismes de développement multilatéraux, en particulier d'organismes des Nations Unies, dont un certain nombre ont largement contribué à la collecte de données portant spécifiquement sur ces États. Outre d'importants travaux de recherche sur les petits États insulaires en développement dont il diffuse les résultats dans ses publications périodiques sur l'avenir de l'environnement mondial, le PNUE a fourni un appui régional et national à ces États dans de nombreux domaines, notamment pour l'aménagement des zones marines protégées, la lutte contre la pollution d'origine tellurique, la gestion et l'évaluation des récifs coralliens et la mise en oeuvre de diverses mesures de protection liées à son Programme pour les mers régionales.

89. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni pour sa part une aide précieuse aux petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'utilisation de cultures résistant aux ouragans et de méthodes de sylviculture, en appuyant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, en renforçant à cet effet les autorités responsables de la pêche et en fournissant des informations et des conseils sur les politiques et stratégies relatives à la sécurité alimentaire. Les activités de la FAO en matière de collecte et d'analyse statistique de données portant spécifiquement sur les petits États insulaires en développement sont également fort utiles.

90. « La voix des petites îles », l'une des initiatives les plus récentes de l'UNESCO en faveur des petits États insulaires en développement, s'appuie sur les technologies de l'information et des communications, ainsi que sur la presse, la radio, la télévision et d'autres médias pour promouvoir la participation de la société civile, notamment des jeunes, au débat sur les aspects essentiels du développement. Sa contribution au développement de la culture et à l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes revêt une importance croissante pour ces États qui s'efforcent de développer davantage leurs industries culturelles et d'exploiter la créativité des jeunes, en donnant à ces derniers la possibilité d'avoir des activités génératrices de revenus.

91. Le PNUD a largement contribué au renforcement des capacités des petits États insulaires en développement; il vient de lancer à cet effet le programme Capacités 2015, dans le cadre duquel il a parrainé une série de séminaires pour aider les petits États insulaires en développement à surmonter leurs points faibles en renforçant

leurs capacités d'adaptation dans des secteurs essentiels et dans les domaines visés par le Programme d'action.

92. Par l'intermédiaire de son Groupe des petits États insulaires en développement, le Département des affaires économiques et sociales continuera de fournir un appui technique à la mise en oeuvre du Programme d'action et, à cet effet, d'élaborer des rapports et des études analytiques, de contrôler la mise en oeuvre du Programme d'action et d'en examiner les progrès, de fournir un appui technique au suivi du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg pour ce qui concerne les petits États insulaires en développement et de proposer des services consultatifs en matière de coopération technique, en particulier dans le cadre du réseau SIDSNET, en tenant compte des actions et activités collectives des organismes des Nations Unies, dont la coordination est assurée par une équipe spéciale interinstitutions.

93. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement mènera des activités de sensibilisation en faveur des petits États insulaires en développement, en partenariat avec les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec la société civile, les médias, les universités et les fondations. Il contribuera à mobiliser l'appui et les ressources de la communauté internationale pour mettre en oeuvre le Programme d'action et en coordonner le suivi.

94. Il est indispensable que le système des Nations Unies et la communauté internationale des donateurs continuent de fournir leur appui à la mise en oeuvre du Programme d'action pour en renforcer l'efficacité.

B. Renforcement des capacités et éducation

95. Le renforcement des capacités reste un impératif urgent si l'on veut que les petits États insulaires en développement parviennent à un développement durable. Si ces États, en particulier les plus petits, ont eu des difficultés à instaurer un développement durable, c'est en raison des lacunes de leurs institutions nationales, de l'insuffisance de leurs capacités administratives et techniques et de la faible participation des parties prenantes. Ils ont également des capacités institutionnelles limitées en matière de contrôle et d'évaluation, notamment pour recueillir, analyser et interpréter les données.

96. Dans ce domaine, le PNUD leur a fourni un appui appréciable en renforçant, dans le cadre de ses programmes Capacités 21 et Capacités 2015, les capacités nationales et régionales à évaluer leur vulnérabilité dans des domaines sectoriels et intersectoriels essentiels, de façon à ce que des mesures intégrées efficaces puissent être élaborées pour renforcer leurs capacités d'adaptation. Une attention particulière a été accordée au renforcement des institutions des secteurs public et privé, ainsi qu'à la mise en place d'une planification rationnelle aux niveaux national et régional.

97. Néanmoins, en dépit de ces efforts, les petits États insulaires en développement n'ont pas acquis les capacités voulues pour assurer une planification efficace en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé aux niveaux sectoriel et intersectoriel. Or, sans cette planification, aucune stratégie ne peut être mise en oeuvre pour réduire leur vulnérabilité en renforçant leurs capacités

d'adaptation. On ne peut atténuer la vulnérabilité de l'environnement, par exemple, sans adopter une approche intégrée aux niveaux social, éducatif et économique. On ne peut renforcer les capacités d'adaptation des petits États insulaires en développement sans adopter une approche intersectorielle intégrée de la prise de décisions et de la planification et sans mettre en place un mécanisme de consultation et de coordination entre toutes les parties prenantes. Les petits États insulaires en développement sont de plus en plus conscients de l'interdépendance de la prise de décisions et des actions intersectorielles dans le cadre de l'exécution du Programme d'action.

98. Ils disposent de très peu de cadres et techniciens ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre réellement en compte les trois dimensions du développement durable. Leurs ressources déjà limitées ont encore été réduites par la migration de cadres qualifiés. De plus, les possibilités de perfectionnement professionnel sont limitées par le manque de ressources techniques et de possibilités de formation continue ainsi que par les difficultés d'accès à l'information.

99. Dans l'enseignement supérieur, les cursus actuels sont calqués sur ceux des systèmes éducatifs des pays développés; de ce fait, les diplômés ont des connaissances et des compétences plus adaptées aux pays développés qu'aux besoins des populations en développement, souvent rurales. Il est donc urgent de remanier les cursus pour qu'ils répondent aux besoins nationaux. Ceci pourrait être fait dans le cadre d'un partenariat entre les ministères, les associations locales et les établissements d'enseignement. Il faut avant tout que les programmes d'enseignement et de formation tiennent compte des besoins nationaux et locaux en matière de développement durable.

100. Dans les petits États insulaires en développement, l'enseignement primaire et secondaire vise souvent à préparer aux études universitaires alors que, dans la plupart de ces pays, moins de 5 % des élèves entrent à l'université. Il est rarement adapté aux besoins de la grande majorité des élèves, qui ne finissent pas leur scolarité. En effet, la majorité de la population n'a pas la possibilité de poursuivre des études au-delà de l'enseignement primaire ou secondaire. Il faudrait donc développer l'enseignement extrascolaire et informer et sensibiliser la population pour renforcer ses capacités à contribuer au développement durable aux niveaux local et national.

101. La plupart des programmes d'enseignement et de formation actuels relatifs au développement durable sont centrés sur l'environnement. Ils ne traitent souvent pas de façon adéquate des principaux problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement pour instaurer un développement durable. Ainsi, alors que, d'une façon générale, dans ces pays, l'enseignement supérieur devrait aborder la gestion des déchets, l'aménagement du littoral, les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, la gestion de l'énergie et des ressources en eau, l'utilisation des sols, la protection de la diversité biologique et la mondialisation, peu d'enseignants sont formés pour traiter correctement ces questions.

102. D'une manière générale, l'opinion connaît mal la notion de développement durable et comprend mal les liens existant entre les questions environnementales, économiques et sociales. Les phénomènes naturels, les écosystèmes, la diversité biologique, la notion de capacité biologique et d'autres éléments importants du développement durable sont également très mal compris. S'il n'y a pas eu de prise de conscience de la part de la population et qu'il est de ce fait difficile de faire

évoluer les comportements, c'est en partie parce que les petits États insulaires en développement manquent de cadres dotés de connaissances sur le développement durable et sachant les vulgariser. Il faut que tous les niveaux d'enseignement abordent les principaux aspects du développement durable, notamment les modes de consommation viables des ressources – énergie, eau et autres ressources naturelles –, et qu'ils mettent en évidence les liens existant entre l'exploitation des ressources et les problèmes sociaux. Ils doivent également examiner les relations existant entre, d'une part, les populations et les activités humaines et, d'autre part, la nature et l'environnement, et tenir compte des valeurs et du savoir traditionnels.

VI. Conclusions

103. Les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action sont mitigés. Les petits États insulaires en développement continuent à se heurter à de graves problèmes pour parvenir à un développement durable. Certains de ces problèmes sont anciens, d'autres plus récents. Il leur est surtout de plus en plus difficile de mettre en oeuvre des stratégies efficaces pour éliminer la pauvreté et instaurer un développement axé sur l'être humain, de faire face aux effets des menaces qui pèsent sur la sécurité des déplacements et du tourisme dans le monde et d'en prendre les coûts en charge, de développer leurs industries culturelles et d'enrayer d'urgence la propagation du VIH/sida. Pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action, il faudrait que tous les États renouvellent leur engagement à le mettre en oeuvre ainsi qu'à s'acquitter des obligations internationales connexes qu'ils ont contractées et à verser les contributions qu'ils ont annoncées.

104. Il est important que les petits États insulaires en développement veillent à développer le tourisme dans le cadre d'un plan de développement intégré, qui tienne compte des problèmes sociaux et des impératifs de gestion de l'environnement. Il faut veiller à ce que les populations locales aient une bonne compréhension des politiques touristiques nationales et y soient largement associées. Il serait utile que les organisations régionales et internationales de tourisme apportent une aide financière et technique aux petits États insulaires en développement, notamment pour élaborer des directives et recenser les meilleures pratiques qui permettent de tirer avantage au mieux du développement du tourisme sur les plans social, économique et environnemental ou, selon les cas, d'en minimiser les inconvénients. À cet égard, la création de partenariats devrait être encouragée.

105. Il faut mener des actions concertées pour s'attaquer à la pauvreté sous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux et prêter attention aux initiatives visant à la réduire. Pour parvenir à des résultats durables, il sera nécessaire de donner aux pauvres les moyens d'avoir des activités productives. Il faudra en particulier répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes qui se préparent à entrer dans la vie active. Il est urgent de mettre au point des programmes de formation, notamment extrascolaires. Il faut que la communauté internationale aide les petits États insulaires en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont pris du retard en matière de réduction de la pauvreté et ceux dont le taux de mortalité infantile est toujours élevé. Il faut également qu'elle appuie les programmes nationaux et régionaux de lutte contre le VIH/sida, les

maladies à vecteur et les maladies non transmissibles, en leur donnant des moyens (des médicaments d'un prix abordable), en réalisant des travaux de recherche ou en menant des campagnes de sensibilisation.

106. Il faut que les partenaires qui collaborent au développement redoublent d'efforts pour aider les petits États insulaires en développement à être moins vulnérables aux chocs, notamment en diversifiant leur économie. Bon nombre de ces États sont tributaires d'un accès préférentiel aux marchés, que la libéralisation du commerce multilatéral remettra partiellement en question, et ont besoin d'une aide spécifique pour renforcer leurs capacités commerciales. Il faudrait aussi faire la place qui convient aux mécanismes compensatoires et aux mesures d'ajustement pour atténuer les pertes dues à l'érosion des préférences commerciales et faciliter le passage à l'économie de marché. Posent également problème aux petits États insulaires en développement, en raison de la mondialisation de l'économie : la position de l'OMC concernant les subventions versées pour compenser leurs handicaps structurels et la nécessité où ils se trouvent d'obtenir une aide de la CNUCED et d'autres organisations compétentes – notamment sous la forme de bilans intégrés des incidences des politiques commerciales sur les secteurs de première importance tels que l'agriculture et les services, dont le tourisme – pour renforcer leurs capacités d'analyse et de négociation des politiques commerciales.

107. Sur le plan international, il faudrait parvenir à un accord sur l'application de mesures de reclassement progressif des pays les moins avancés.

108. La prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies intersectorielles de développement durable devrait demeurer une priorité pour les petits États insulaires en développement, dont les plans et les décisions concernant l'aménagement du littoral, la pêche, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, la santé et la gestion des ressources en eau devraient donc être intégrés. Il faudrait renforcer les institutions régionales chargées de surveiller et d'évaluer les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer afin que les petits États insulaires en développement puissent disposer des moyens techniques et de la main-d'oeuvre qualifiée nécessaires pour exécuter plus efficacement leurs projets nationaux d'adaptation aux changements climatiques. Il faudrait poursuivre résolument l'exécution de projets tels que celui qui a été proposé dans le cadre du Partenariat général du Pacifique pour l'adaptation aux changements climatiques. Les donateurs internationaux, notamment des organismes comme le FEM, devraient continuer à apporter une aide financière aux petits États insulaires en développement pour qu'ils se dotent des moyens institutionnels, humains et technologiques dont ils ont besoin afin de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est essentiel que la communauté internationale redouble d'efforts pour adopter un ensemble de dispositions efficaces afin de faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences.

109. Pour être efficaces, la planification en prévision des catastrophes et la gestion des risques dans les petits États insulaires en développement devraient faire partie intégrante des stratégies nationales de développement durable et de tous les plans et politiques sectoriels. Le renforcement des institutions et le développement des capacités amélioreraient la coordination interorganisations

à long terme. Il faudrait renforcer les institutions régionales pour qu'elles puissent mener les travaux de recherche, d'évaluation des risques et de prévision nécessaires et aider les petits États insulaires en développement à mettre au point des interventions d'urgence et des mesures d'atténuation des effets. Il faudrait coopérer avec la communauté internationale, en particulier les institutions financières internationales, pour que les petits États insulaires en développement puissent être affiliés à des régimes d'assurance et de réassurance d'un prix abordable, voire à des régimes d'assurance régionaux. Leur affiliation à de tels régimes est indispensable pour qu'ils soient mieux à même de faire face aux catastrophes auxquelles ils sont sujets.

110. En ce qui concerne les ressources en eau douce, l'assainissement et les déchets, il faudrait que les mesures législatives, administratives et répressives soient plus efficaces. Il est particulièrement important d'améliorer le suivi et l'organisation des mouvements de substances dangereuses et toxiques et l'élimination de ces substances pour protéger les écosystèmes marins fragiles des petits États insulaires en développement. Il faudrait tenir compte comme il convient, sur le plan international, des préoccupations de ces États concernant l'exposition de leurs écosystèmes marins à des déchets nucléaires transbordés ainsi que l'absence de régimes compensatoires ou de fonds pour les secours d'urgence en cas d'accident.

111. Il serait particulièrement judicieux d'aider les petits États insulaires en développement, sur les plans financier, technique et technologique, à élaborer des systèmes adéquats de gestion des déchets. Il faudrait donc examiner les possibilités de créer des partenariats pour appuyer les systèmes mis en place par ces États pour gérer les déchets de façon écologiquement rationnelle, notamment en les recyclant et en les réutilisant.

112. Il serait urgent de remédier au problème que continuent de poser la conception et la mise en oeuvre de politiques et de méthodes de gestion intégrée des bassins versants, des zones côtières et des écosystèmes marins car la pression démographique et les activités terrestres risquent de détériorer gravement les écosystèmes côtiers et marins de nombreux petits États insulaires en développement et menacent la viabilité d'industries touristiques importantes pour leur économie. Il faudrait que les organismes régionaux et internationaux qui appuient les programmes de protection du milieu marin contre la pollution le fassent de façon constante. Il faudrait prêter une attention et un appui particuliers à la gestion des déchets de la navigation, notamment aux problèmes que posent les espèces allogènes invasives se trouvant dans les eaux de ballast.

113. Il importe de renforcer les organisations régionales chargées d'évaluer et de gérer la pêche. Il est nécessaire de prendre des mesures pour que les organismes nationaux et régionaux compétents puissent mener les activités de contrôle, de surveillance et de répression nécessaires pour mettre un frein à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et à la surexploitation des ressources halieutiques. Il serait bon par ailleurs que les petits États insulaires en développement bénéficient d'une assistance technique pour dresser la carte de leurs vastes zones économiques exclusives et assurer la surveillance de ces zones, étant entendu que c'est au niveau régional que les capacités dans ces domaines sont le mieux mises en place et mises à jour. Il serait aussi particulièrement judicieux d'aider les petits États insulaires en développement

à surveiller efficacement leur zone économique exclusive en leur apportant une aide financière et technique.

114. Pour ce qui est des terres, il faudrait aider les petits États insulaires en développement à améliorer leurs régimes fonciers et leurs systèmes de gestion des sols et à se servir de techniques qui leur permettent d'accroître leur production agricole et de diversifier leurs pratiques agricoles, en particulier dans les petites exploitations. Il faudrait également les aider à renforcer leur industrie alimentaire et leur infrastructure commerciale. Il faut remédier d'urgence au manque général, dans ces pays, de moyens pour lutter contre la dégradation des terres et les effets de la sécheresse. On considère également qu'il est nécessaire de tenir compte des savoirs des peuples autochtones pour planifier l'utilisation des sols.

115. Tous les petits États insulaires en développement devraient mettre au point des politiques énergétiques nationales et veiller à ce qu'elles fassent partie intégrante de leurs politiques et plans nationaux de développement durable. Ils devraient mener des initiatives pour promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et élaborer des projets dans le domaine des énergies renouvelables avec l'aide des organisations régionales et de la communauté internationale. Il faudrait recenser et renforcer les initiatives régionales d'appui à la recherche-développement sur les sources d'énergie de substitution. Les banques régionales de développement pourraient apporter un soutien important à cet égard. Il faudrait étudier les possibilités de mobiliser l'appui de la communauté internationale pour réaliser des investissements et instaurer des partenariats afin de développer les sources d'énergie renouvelable adaptées aux petits États insulaires en développement.

116. Sur le plan national, tous les petits États insulaires en développement ont entrepris d'établir des cadres nationaux de développement durable, notamment en y associant la société civile et en instaurant un vaste dialogue ouvert à tous. Il serait utile de renforcer la synergie entre les décideurs des ministères ou des organismes chargés de la planification, de l'environnement, des affaires sociales et des finances. Dans ce contexte, la création de conseils nationaux de développement durable et le renforcement des conseils existants pourraient être à nouveau examinés. Il faudrait continuer à aider les populations et les administrations locales à acquérir des capacités pour participer activement à la prise de décisions concernant le développement durable.

117. Une des conditions indispensables à la mise en oeuvre de stratégies nationales de développement durable est l'existence d'infrastructures favorisant les échanges et la diffusion d'informations. Il faudrait restructurer et renforcer le réseau SIDSNet afin d'aider les petits États insulaires en développement à renforcer leurs capacités, notamment en coordonnant les activités avec celles d'autres réseaux visant à promouvoir un développement durable, tels que le réseau d'information et d'apprentissage du programme Capacités 2015. Pour améliorer le réseau SIDSNet, on pourrait notamment en moderniser la conception de façon à encourager une plus large utilisation au niveau local, recenser les méthodes de développement des capacités et créer des comités de contrôle régionaux.

118. Pour stimuler le développement des petits États insulaires en développement, il faudrait concevoir des stratégies originales pour renforcer la

mise en oeuvre du Programme d'action en encourageant la collaboration des petits États insulaires en développement, des partenaires de développement, des donateurs, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies. Il faudrait, en particulier, procéder à des contrôles et à des évaluations plus systématiques pour savoir si la mise en oeuvre du Programme d'action a progressé ou non et quels obstacles s'y opposent. Cette tâche pourrait être entreprise dans le cadre du nouveau plan de travail et du programme de travail en cours de la Commission du développement durable.

119. Il faudrait renforcer les mécanismes régionaux de coopération en vue de faciliter les échanges d'informations et de données d'expérience, de promouvoir les échanges régionaux et interrégionaux et de mettre en chantier des projets et activités de recherche conjoints, ce qui permettrait de créer et de faire circuler davantage d'informations propres à faciliter l'instauration d'un développement durable dans les petits États insulaires en développement. Il faudrait également que les mécanismes régionaux aident ces États en mettant au point des moyens et des modalités pour élaborer et appliquer des stratégies à cette fin.

120. Il faudrait mettre en place, avec l'aide des banques de développement régionales notamment, des mécanismes de financement efficaces en faveur du développement durable qui s'appuient sur des méthodes novatrices, telles que les fonds d'investissement sociaux, pour contribuer à éliminer la pauvreté. Il faudrait aussi élaborer un programme de microfinancement, dont le PNUD pourrait fournir les fonds d'amorçage, pour renforcer les capacités aux fins du développement durable. Le programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial, qui se développe actuellement, offre des possibilités à cet égard, mais il faudra trouver des fonds d'amorçage auprès d'autres sources. Les mécanismes de financement du développement durable pourraient financer les éléments ci-après :

- a) Des investissements qui visent à remédier à la vulnérabilité énergétique des petits États insulaires en développement, de financer des améliorations du rendement énergétique à tous les niveaux et de développer les sources d'énergie renouvelables;
- b) Des investissements qui permettent de renforcer les capacités, notamment pour réformer les systèmes éducatifs, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et assurer une formation adéquate pour promouvoir le développement durable;
- c) Des programmes d'aide directe visant à atténuer la pauvreté, notamment des programmes de microfinancement à l'intention des pauvres des villes et des campagnes, en particulier des femmes;
- d) Un régime d'assurance propre aux petits États insulaires en développement, qui les assure collectivement contre les changements climatiques et tienne compte de leur vulnérabilité accrue face aux catastrophes naturelles;
- e) Des transferts de technologie qui permettent aux petits États insulaires en développement de disposer de techniques pour gérer les ressources en eau et les déchets, améliorer le rendement énergétique, développer les énergies renouvelables et mieux surveiller les conditions météorologiques et les incidences potentielles des changements climatiques, notamment sur la

diversité biologique, la propagation des maladies et la productivité des ressources terrestres et marines;

f) Des programmes d'appui pour développer et protéger les savoirs traditionnels et les connaissances des peuples autochtones;

g) L'examen approfondi des moyens grâce auxquels les petits États insulaires en développement pourraient mieux tirer parti des atouts de leur environnement et des peuples autochtones – de la richesse de leur culture et de la diversité biologique, par exemple – pour produire des ressources qui contribuent à leur développement. Il est important à cet égard de protéger la propriété intellectuelle des peuples autochtones qui vivent dans ces États.

121. Dans le domaine du renforcement des capacités, il serait utile qu'un appui régional et international soit fourni au projet de création d'un groupement d'établissements d'enseignement supérieur et à la définition de normes de développement durable dans les petits États insulaires en développement. Il faudrait s'assurer que l'éducation et la formation en matière de développement durable établissent des liens entre des secteurs tels que l'eau, l'énergie, les terres et les zones côtières. Sur le plan national, il faudrait veiller à ce que l'éducation soit adaptée aux conditions existant sur place, notamment en remaniant les programmes d'enseignement de façon à ce qu'ils répondent aux besoins de la population. Il faudrait que l'enseignement prévoit des applications concrètes en gestion et techniques participatives, et qu'il comporte des cours d'informatique et de communications et une formation professionnelle.

122. Au niveau national, le succès des petits États insulaires en développement dans la mise en oeuvre du Programme d'action dépendra des moyens humains, institutionnels et techniques dont ils disposeront effectivement, notamment avec l'aide d'organisations régionales, pour élaborer des politiques, en suivre la mise en oeuvre et en assurer la bonne coordination. Au niveau international, il est indispensable que les partenaires de développement appuient la réalisation des objectifs convenus et contribuent à mener des activités pour les atteindre, en particulier en fournissant un appui financier et technique.

Notes

¹ *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2003*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

² *Small States: Meeting Challenges in the Global Economy*, Rapport du Groupe de travail conjoint du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale sur les petits États, avril 2000.

³ <www.gefonline.org/projectList.cfm>.

⁴ <www.gpa.unep.org>.

⁵ <www.gefweb.org/Projects/focal_areas/focal_areas.html>.

⁶ FAO (2004), « FAO and SIDS: challenges and emerging issues in agriculture, forestry and fisheries », document présenté lors de la Conférence interrégionale des petits États insulaires en développement tenue aux Bahamas, du 26 au 30 janvier 2004.

⁷ <www.grida.no/climate/ipcc_tar/wg2/630.htm>.

- ⁸ Voir Convention sur la diversité biologique, programme pluriannuel de la Conférence des Parties à la Convention jusqu'en 2010, projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail II à la septième réunion tenue à Kuala Lumpur, du 9 au 20 et le 27 février 2004, au titre du point 26 de l'ordre du jour, UNEP/CBD/COP/7/L.7, 17 février 2004.
- ⁹ Winters, L. A., Martins, P. M. « Beautiful but Costly Business Costs in Small Economies », University of Sussex, 2003 (étude parrainée par le secrétariat du Commonwealth).

Annexe

Tableau 1
Produit intérieur brut par habitant des petits États insulaires en développement

<i>Pays</i>	<i>Estimation du produit intérieur brut par habitant (en dollars É.-U.)^a</i>		<i>Taux de croissance annuel composé du produit intérieur brut réel par habitant (en pourcentage)^b</i>
	<i>1995</i>	<i>2001</i>	<i>1995-2001</i>
Antigua-et-Barbuda	7 737	10 204	2,9
Antilles néerlandaises	11 518	12 149	—
Aruba	—	—	—
Bahamas	10 836	14 856	—
Bahreïn	9 972	12 012	1,5
Barbade	7 126	9 255	3,4
Belize	2 748	3 128	1,5
Cap-Vert	1 254	1 259	3,2
Chypre	13 589	11 504	3,2
Comores	352	278	(1,4)
Cuba	1 983	2 548	—
Dominique	2 919	3 367	1,2
Fidji	2 592	2 046	1,1
Grenade	2 883	4 682	3,4
Guinée-Buissau	226	174	(2,2)
Guyana	839	936	2,0
Haïti	312	431	(0,7)
Îles Cook	5 366	4 388	—
Îles Marshall	2 202	1 938	—
Îles Salomon	975	760	(5,9)
Îles Vierges américaines	—	—	—
Jamaïque	2 303	2 990	(0,9)
Kiribati	592	468	(0,1)
Maldives	1 482	1 806	2,7
Malte	8 588	9 245	2,7
Maurice	3 517	3 779	4,2
Micronésie (États fédérés de)	2 009	2 215	—
Nauru	3 772	2 500	—
Nioué	—	—	—
Palaos	5 493	6 179	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	978	545	(2,1)

<i>Pays</i>	<i>Estimation du produit intérieur brut par habitant (en dollars É.-U.)^a</i>		<i>Taux de croissance annuel composé du produit intérieur brut réel par habitant (en pourcentage)^b</i>
	<i>1995</i>	<i>2001</i>	<i>1995-2001</i>
République dominicaine	1 553	2 500	5,0
Saint Kitts-et-Nevis	5 305	6 396	2,5
Sainte-Lucie	3 955	4 994	(0,4)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2 308	1 904	2,4
Samoa	1 210	1 402	4,2
Sao Tomé-et-Principe	347	312	0,0
Seychelles	6 778	7 850	(2,1)
Singapour	23 806	20 544	2,4
Suriname	1 268	1 965	3,3
Tokélaou	—	—	—
Tonga	1 573	1 284	1,6
Trinité-et-Tobago	4 227	6 817	4,7
Tuvalu	1 284	1 342	—
Vanuatu	1 323	1 085	(2,3)

Sources :

^a Organisation des Nations Unies, World Statistics Pocket book on Small Island Developing States.

^b Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*.

Tableau 2
Nombre d'entrées de touristes dans les petits États insulaires en développement

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'entrées de touristes (en milliers)</i>		<i>Taux de croissance annuelle équivalent</i>
	<i>1995</i>	<i>2001</i>	<i>1995-2001</i>
Antigua-et-Barbuda	212	232	1,5
Antilles néerlandaises	775	726	(1,1)
Aruba	619	683	1,7
Bahamas	1 598	1 577	(0,2)
Bahreïn	1 369	1 991	6,4
Barbade	442	515	2,6
Belize	131	181	5,5
Cap-Vert	28	44	7,8
Chypre	2 100	2 434	2,5
Comores	23	24	0,7
Cuba	742	1 561	13,2
Dominique	60	74	3,6
Fidji	318	410	4,3
Grenade	108	125	2,5
Guinée-Buissau	—	—	—
Guyana	106	75	(5,6)
Haïti	145	143	(0,2)
Îles Cook	48	56	2,6
Îles Marshall	6	5	(3,0)
Îles Salomon	12	21	9,8
Îles Vierges américaines	454	485	1,1
Jamaïque	1 147	1 248	1,4
Kiribati	3	1	(16,7)
Maldives	315	461	6,6
Malte	1 116	1 214	1,4
Maurice	122	578	5,1
Micronésie (États fédérés de)	11	11	0,0
Nauru	—	—	—
Nioué	53	55	0,6
Palaos	53	55	0,6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11	14	4,1
République dominicaine	1 776	2 649	6,9
Saint Kitts-et-Nevis	79	84	1,0
Sainte-Lucie	231	261	2,1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	60	68	2,1

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'entrées de touristes (en milliers)</i>		<i>Taux de croissance annuelle équivalent</i>
	<i>1995</i>	<i>2001</i>	<i>1995-2001</i>
Samoa	68	85	3,8
Sao Tomé-et-Principe	6	5	(3,0)
Seychelles	121	125	0,5
Singapour	7 137	7 522	0,9
Suriname	43	57	4,8
Tokélaou	—	—	—
Tonga	29	43	6,8
Trinité-et-Tobago	260	336	4,4
Tuvalu	1	1	0,0
Vanuatu	44	50	2,2

Source : Organisation des Nations Unies, *World Statistics Pocket book* on Small Island Developing States.

Tableau 3
Flux d'investissements étrangers directs à destination des petits États insulaires en développement

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>1990-1996 (moyenne annuelle)</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Antigua-et-Barbuda	28	31	33	39	36
Antilles néerlandaises	(17)	(22)	(63)	(1)	(15)
Aruba	26	392	(144)	(319)	241
Bahamas	41	149	250	101	200
Bahreïn	650	454	364	81	218
Barbade	12	17	19	19	11
Belize	16	50	19	40	52
Cap-Vert	10	53	34	9	14
Chypre	81	685	804	652	297
Comores	–	–	1	0	1
Cuba	1	9	(10)	4	4
Dominique	24	18	11	12	14
Fidji	71	(20)	(25)	90	77
Grenade	19	42	37	49	41
Guinée-Buissau	2	9	1	1	1
Guyana	84	48	67	56	44
Haïti	1	30	13	4	6
Îles Salomon	10	(19)	1	(12)	(7)
Jamaïque	160	524	468	614	479
Kiribati	–	1	1	1	1
Maldives	8	12	13	12	12
Malte	122	815	604	294	(375)
Maurice	21	49	277	32	28
Papouasie-Nouvelle-Guinée	295	296	96	63	50
République dominicaine	205	1 338	953	1 079	961
Saint Kitts-et-Nevis	20	58	96	88	81
Sainte-Lucie	36	83	55	22	22
Saint-Vincent-et-les Grenadines	29	56	29	21	19
Samoa	3	2	(2)	1	1
Sao Tomé-et-Principe	–	1	2	6	2
Seychelles	24	60	56	59	63
Singapour	6 856	13 245	12 464	10 949	7 655
Suriname	(16)	(24)	(97)	(27)	(85)
Tonga	1	2	5	1	2

<i>Pays</i>	<i>1990-1996 (moyenne annuelle)</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Trinité-et-Tobago	317	366	472	685	737
Tuvalu	—	—	—	—	—
Vanuatu	29	13	20	18	15
Total	9 169	18 823	16 924	14 743	10 903

Tableau 4
**Aide publique au développement reçue par les petits États insulaires
en développement en provenance de pays de l'Organisation de coopération
et de développement économiques**

<i>Pays</i>	<i>Aide publique au développement fournie par des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (en millions de dollars É.-U.)</i>	
	<i>1994</i>	<i>2001</i>
Antigua-et-Barbuda	4,03	8,59
Antilles néerlandaises	37,77	58,89
Aruba	18,28	(1,70)
Bahamas	0,94	8,45
Bahreïn	44,71	17,88
Barbade	(0,83)	(1,15)
Belize	29,38	21,39
Cap-Vert	121,64	76,46
Chypre	44,19	49,71
Comores	38,85	27,65
Cuba	47,08	50,66
Dominique	17,18	19,89
Fidji	40,96	25,96
Grenade	18,17	11,51
Guinée-Buissau	174,77	58,60
Guyana	78,89	101,76
Haïti	601,61	165,83
Îles Cook	14,25	4,80
Îles Marshall	49,36	74,01
Îles Salomon	47,95	58,84
Îles Vierges américaines	—	—
Jamaïque	109,12	54,01
Kiribati	15,35	12,43
Maldives	29,91	24,95
Malte	42,40	1,71
Maurice	14,32	21,70
Micronésie (États fédérés de)	104,07	137,60
Nauru	11,12	7,26
Nioué	6,95	3,32
Palaos	201,89	34,18
Papouasie-Nouvelle-Guinée	323,54	203,10

<i>Pays</i>	<i>Aide publique au développement fournie par des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (en millions de dollars É.-U.)</i>	
	<i>1994</i>	<i>2001</i>
République dominicaine	61,61	105,40
Saint Kitts-et-Nevis	4,70	10,62
Sainte-Lucie	27,52	16,23
Saint-Vincent-et-les Grenadines	9,41	8,64
Samoa	48,37	43,07
Sao Tomé-et-Principe	50,06	37,92
Seychelles	12,85	13,50
Singapour	16,86	0,97
Suriname	60,39	23,19
Tokélaou	3,01	3,88
Tonga	35,25	20,27
Trinité-et-Tobago	21,35	(1,73)
Tuvalu	7,37	9,51
Vanuatu	41,74	31,58

Source : Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, base de données sur les indicateurs du Millénaire.